



INVITATION

SAMEDI 21 janvier à 19 h 00
AU FIL D'EAU QUAI DES BATELIERS
LA WANTZENAU

ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE ORDRE DU JOUR

1 - Vote de la modification de l'article 8 des statuts du club ESCAPADE

Article 8 : Conditions d'adhésion

Peut devenir membre sans distinction toute personne physique ou morale intéressée par l'objet de l'association. La demande d'adhésion devra être formulée par écrit par le demandeur. L'admission des nouveaux membres est ensuite validée par le comité de direction. La demande d'admission d'un mineur doit être accompagnée de l'autorisation de ses représentants légaux.

Section Montagne & Escalade

Tous les membres de la section Montagne & Escalade sont détenteurs d'une licence de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) de l'année en cours. La présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la ou des activité(s) prévue(s) datant de moins d'un an est nécessaire à la prise de licence et à chaque renouvellement annuel.

Section randonnée

Toute demande d'adhésion à la section randonnée entraînera obligatoirement la souscription d'une assurance auprès de la compagnie en vigueur au moment de son adhésion. Aucun prorata temporis ne sera effectué.

L'admission des nouveaux membres est validée par la remise de la carte de membre.

L'adhésion auprès de la compagnie d'assurance est assurée par l'association.

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée : mots de bienvenue de la présidente ;
2. Rapport moral ;
3. Rapport d'activité 2022 ;
4. Rapport financier 2022 ;
5. Rapport des réviseurs aux comptes ;
6. Approbations des comptes arrêtés au 30 Septembre 2022 et quitus aux membres du bureau et au comité de direction ;
7. Renouvellement des membres du bureau et appel à candidature : **Les personnes désirant intégrer le comité, adresseront une demande écrite au président du club, au plus tard la veille de la tenue de L'A.G., idem pour les membres démissionnaires.**
8. Renouvellement des réviseurs aux comptes ;
9. Perspectives 2023 ;
10. Interventions des membres ;
11. Entérinement des renoncations à remboursement des frais et des dons ;
12. Divers ;
13. Clôture de l'assemblée.

✂-----

Coupon d'inscription à retourner impérativement pour le 18 janvier 2023
Pour la partie festive, une invitation séparée vous sera transmise la semaine prochaine.

Nom Prénom

Participe à l'assemblée générale ordinaire et extra-ordinaire du 21 janvier 2023

Procuration

Donne pouvoir à demeurant à pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et extra - ordinaire de l'association qui se tiendra le 21 janvier 2023 à 19h00" Salle le FIL D'EAU - QUAI DES BATELIERS à LA WANTZENAU

Date et signature